

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06 MARS 2020**

Date de convocation : le 27 Février 2020

**Présents** : M. BLANC, Mme BICHARD, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, Mme CORMIER, Mr KEMPF, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PEYRON, M. PRIEUR, M. TABARLY.

**Pouvoirs** :

**Absents non excusés** : M. BEGIN, M. THEVENET, M.DUBOIS.

**Secrétaire de séance** : Mme Audrey BICHARD

Ouverture de séance à 18 h 30 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

**Compte-rendu de la réunion du 24 Janvier 2020 :**

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**Approbation des comptes de gestion et vote du compte administratif :**

Le Maire présente les résultats du compte administratif du budget Annexe Boulangerie. Il apparaît un résultat positif de 16 060.85 €.

En ce qui concerne le budget communal principal, il apparaît un résultat de clôture pour le fonctionnement de + 96 229.30 € et pour l'investissement un déficit de 68 033.02 €.

Le Maire ayant quitté la salle, les membres présents du conseil municipal approuvent les comptes présentés conformément aux comptes de gestion remis par les services de la Trésorerie.

**Affectation des résultats :**

Pour l'affectation des résultats, il est décidé :

- Pour le budget annexe Boulangerie, de reporter 5 346.83 € en fonctionnement et 10 714.02 € en investissement.
- Pour le budget communal principal, de reporter en réserve pour l'investissement : 40 631.02 €, et 55 598.28 € en recette de fonctionnement.

**Convention avec l'Association Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association : Enfance Jeunesse de St Rémy-en-Rollat, permettant aux enfants de la commune de bénéficier d'un centre de loisirs durant les congés scolaires.

La participation de la commune s'élèverait à 120 € par enfant. Il est à noter que cette participation correspond aux seuls enfants habitants la commune de Billy.

Le Conseil Municipal après discussion, décide le renouvellement de cette convention.

## **Travaux le Pavé – demande de subvention**

Le maire rappelle le souhait des riverains de la Route de Moulins (RD 173) du secteur du Pavé, de voir réduire la vitesse des véhicules empruntant cette voie.

Les **caractéristiques** de cette voie rectiligne : largeur de chaussée de 5 m, pente naturelle soutenue en direction du Sud, conduit les usagers de la route à des vitesses excessives, très largement supérieures aux 50 km/h d'entrée d'agglomération.

Après examen sur place avec les services du Département et de l'Etat, il est proposé d'engager trois actions complémentaires :

- 1- Reprise du carrefour, avec la RN 209 en modifiant l'ilôt d'entrée nord, créant un « tourne-à-droite » perpendiculaire à la RN 209, ce qui réduira d'autant la vitesse d'entrée dans l'agglomération.
- 2- Mise en place d'un plateau ralentisseur en section courante, dans un secteur à faible nuisance phonique pour les riverains.
- 3- Modification des priorités au carrefour avec la route du Grand Poënat, par mise en place d'un principe de priorité à droite.

L'ensemble de ces aménagements représente une dépense de l'ordre de 30 000 €. Le Maire propose de solliciter une subvention au titre des « Amendes de Police » auprès du Conseil **Départemental**.

Après discussion, les membres présents décident de réserver une suite favorable à cette proposition.

**Clôture de la séance : 20h00**